Conseil d'établissement de l'école Saint-Mathieu
Procès-verbal de la séance régulière du 26 août 2026

Présences
M. Sébastien Pomerleau, parent et président
Mme. Paula Torres, parent
M. Augustin Schneider, parent substitut
Mme. Amélie Fecteau, enseignante
Mme. Ariane Landry, enseignante

Autres présences
Mme. Mélissa Matte, directrice
Mme. Yasmine Bouazza, rédactrice

Absence
Mme. Laura Riviera, parent
Mme. Marwa Attafi, parent
M. Alain Marcoux, parent

Ordre du jour

19 h 00 **1. Ouverture**

1.1. Ouverture de la séance
1.2. Adoption de l'ordre du jour du 26 août 2026
1.3. Adoption et suivi du procès-verbal du 6 mai 2026
1.4. Adoption et suivi du procès-verbal du 10 juin 2026

2. Interventions du public

19 h 15 **3. Affaires pour prise de décision et discussion**

3.1. Rapport annuel du conseil d'établissement 2025-2026

20 h 00 **4. Présentation sans prise de décision**

4.1. Suivi du projet éducatif et de son plan d'action 2025-2026
4.2. Bilan du plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation 2025-2026
4.3. Bilan des règles de vie à l'école 2025-2026
4.4. Bilan des contributions financières demandées aux parents pour les activités éducatives en 2025-2026

21 h 10 **5. Rapports**

5.1. Rapport de la présidence
5.2. Rapport de la direction et des membres du personnels
5.3. Rapport du représentant au comité de parents
5.4. Rapport de l'OPP et de la fondation

21 h 25 **6. Autres sujets**

6.1. Questions et demandes des membres du CÉ

21 h 30 **7. Fermeture**

7.1. Date de la prochaine rencontre –23 septembre 2026
7.2. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Ouverture de la séance

M. Pomerleau ouvre la séance à 19 :01.

1.2 Adoption de l'ordre du jour du 26 août 2026

M. Pomerleau présente l'ordre du jour.

C.E 2025-2026-29	Sur proposition de Mme Paula Torres, appuyée par Mme Amélie Fecteau, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1.3 Adoption et suivi du procès-verbal du 6 mai 2026

Mme Matte fait un suivi concernant le procès-verbal de la rencontre du 6 mai 2026 et demande aux membres du CE s'ils ont des modifications à apporter. Aucun membre ne propose de modification.

C.E 2025-2026-30	Sur proposition de Mme. Ariane Landry, appuyée par Mme. Paula Torres, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 6 mai 2026.

1.4 Adoption et suivi du procès-verbal du 10 juin 2026

Mme Matte fait un suivi concernant le procès-verbal de la rencontre du 10 juin 2026 et demande aux membres du CE s'ils ont des modifications à apporter. Aucun membre ne propose de modification.

C.E 2025-2026-31	Sur proposition de Mme. Amélie Fecteau, appuyée par Mme. Ariane Landry, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 10 juin 2026.

2. INTERVENTIONS DU PUBLIC

Pas de public.

3. AFFAIRES POUR DÉCISIONS ET DISCUSSION

3.1 Rapport annuel du conseil d'établissement 2025-2026

M. Pomerleau rappelle aux membres que le rapport annuel du conseil d'établissement doit être produit chaque année et déposé sur le site Internet de l'école. Il sera déposé sous peu. Il précise que la forme du rapport annuel est prescrite. Dans son mot de la présidence, il présente les principaux faits saillants de l'année, soit l'ouverture du Centre de soutien bienveillant, le développement des compétences socioémotionnelles, la diffusion de Screenagers ainsi que l'implantation du service de traiteur.

Le rapport présente également la liste des membres du conseil d'établissement ainsi que les dates des séances tenues durant l'année. Les résultats obtenus en lien avec le projet éducatif et le plan d'action y sont également présentés. Des données concernant les pourcentages d'inscription aux journées pédagogiques et aux activités parascolaires ont été ajoutées.

Les annexes comprennent notamment les interventions du public, les sujets discutés au sein du conseil d'établissement ainsi que les rapports de l'OPP et de la Fondation.

Aucune question n'est soulevée par les membres. M. Pomerleau précise que les membres peuvent transmettre d'ici la fin de semaine toute modification qu'ils souhaiteraient apporter au document.

4. PRÉSENTATION SANS PRISE DE DÉCISION

4.1 Suivi du projet éducatif et de son plan d'action 2025-2026

Mme Matte rappelle que le projet éducatif s'échelonne jusqu'en 2028 et que, chaque année, différentes actions sont mises en place à tous les niveaux de l'école.

Communautés d'apprentissage et pratiques pédagogiques

Cette année, l'école a mis en place des communautés d'apprentissage. Le personnel travaille notamment sur les stratégies d'enseignement, les objectifs visés et la concordance entre les évaluations et les attentes du ministère. L'objectif est de s'assurer que les pratiques pédagogiques mises en place répondent aux besoins des élèves et favorisent leur réussite.

Progression en lecture

Au moment de l'élaboration du projet éducatif, 77,9 % des élèves étaient considérés comme étant sans risque en lecture. L'objectif fixé pour 2028 est d'atteindre 85 %.

Mme Matte présente l'évolution des résultats :

- 2023-2024 : 80,4 % des élèves sans risque en lecture;
- 2024-2025 : 82,9 %;
- 2025-2026 : 83,7 %.

La progression observée est jugée très positive et permet de constater que les actions mises en place dans le cadre du projet éducatif portent leurs fruits. L'école espère atteindre la cible de 85 % au cours des deux prochaines années.

Progression en mathématiques

En mathématiques, l'objectif était d'augmenter de 3 % la proportion d'élèves obtenant 60 % et plus. Au départ, cette proportion était de 82,5 %.

Différentes mesures ont été mises en place, notamment de la formation auprès des enseignants sur la mathématisation et sur différentes façons d'enseigner les mathématiques. Les périodes de soutien en classe avec l'orthopédagogue ont également été augmentées.

Les résultats démontrent une progression importante, puisque la proportion d'élèves ayant obtenu 60 % et plus est passée de 82,5 % à 92 %, soit une augmentation de près de 10 points de pourcentage.

Organisation des services et soutien aux élèves

Un autre objectif du projet éducatif consiste à structurer l'organisation des services afin de mieux répondre aux besoins de la clientèle. Plusieurs mesures contribuent à cette organisation, notamment les interventions en classe, le soutien en orthophonie, la formation en mathématisation, l'ouverture du Centre de soutien bienveillant ainsi que les communautés d'apprentissage.

M. Pomerleau demande des précisions sur le fonctionnement du soutien orthopédagogique en classe. Mme Matte explique qu'auparavant, certains élèves étaient retirés de leur classe afin de travailler des notions particulières dans un autre local. De plus en plus, l'orthopédagogue intervient directement dans la classe et porte une attention particulière à certains élèves selon leurs besoins.

Mme Fecteau ajoute que des rotations peuvent également être effectuées en fonction des notions travaillées. Cette approche permet de mieux cibler les difficultés des élèves et de leur offrir un soutien plus rapidement, tout en favorisant leur maintien en classe.

Sentiment de justice à l'école

L'un des objectifs du projet éducatif était d'augmenter à 75 % la proportion d'élèves ayant un sentiment de justice à l'école. Cet objectif s'appuie notamment sur le questionnaire réalisé en 2022-2023. Une nouvelle consultation sera effectuée avant la fin du projet éducatif afin de vérifier l'évolution du sentiment de justice chez les élèves.

Mme Matte rappelle que plusieurs actions ont été réalisées au cours des dernières années, notamment la révision et la simplification des règles de vie ainsi que l'utilisation d'affichages imagés pour les rendre plus accessibles aux élèves. L'école envisage également de créer des vidéos afin de mieux présenter ces règles.

Au service de garde, les règles de vie et les « gestes d'or » ont également été présentés afin d'assurer une intervention cohérente de la part de l'ensemble du personnel. Le guide de survie contient notamment une liste de comportements pouvant être dérangeants ainsi que des indications sur la façon d'intervenir selon les différentes situations. L'objectif est d'assurer une cohérence dans les interventions et d'éviter que les élèves aient l'impression que les règles sont appliquées différemment d'une personne à l'autre.

Mme Matte indique qu'au cours des deux dernières années, elle a reçu moins de commentaires ou de préoccupations de la part des élèves concernant un sentiment d'injustice à l'école.

Compétences socioémotionnelles

Les compétences socioémotionnelles faisaient déjà partie du projet éducatif de l'école en 2022. Depuis, le ministère a rendu leur enseignement obligatoire, ce qui fait que l'école avait déjà amorcé ce travail.

L'école dispose maintenant d'un programme clé en main qui répond aux exigences ministérielles. Le travail à poursuivre consiste principalement à permettre aux enseignants de mieux se l'approprier et de l'intégrer dans leurs pratiques.

Le Centre de soutien bienveillant constitue également un outil important pour le développement des compétences socioémotionnelles. Il permet notamment d'accompagner les élèves qui éprouvent des difficultés d'autorégulation et de leur offrir un soutien adapté à leurs besoins.

Sentiment d'appartenance et participation de la communauté

Le prochain objectif vise à augmenter le nombre d'initiatives permettant à la communauté de participer à la vie de l'école et, par le fait même, à renforcer le sentiment d'appartenance au milieu.

Mme Matte mentionne qu'il y a eu un peu moins d'activités organisées par l'OPP et la fondation au cours de la dernière année, notamment en raison de l'arrivée de nouveaux membres. Toutefois, plusieurs activités organisées dans certains niveaux ont permis aux parents de venir en classe avec leur enfant.

Le journal de l'école, qui permet de mettre les élèves de l'avant, ainsi que la décoration des halls contribuent également au sentiment d'appartenance. L'école souhaite poursuivre les initiatives liées aux vêtements aux couleurs de l'école cette année.

Une activité obligatoire permettant aux parents de venir à l'école et de vivre un moment avec leur enfant en classe est également maintenue.

M. Pomerleau se dit agréablement surpris des résultats obtenus, considérant que l'école connaît une bonne rotation de sa clientèle étudiante.

4.2 Bilan du plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation 2025-2026

Mme Matte présente le bilan du plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation pour l'année scolaire 2025-2026. Elle explique que certains événements mineurs, comme courir ou crier dans l'école, ne sont pas systématiquement consignés, à moins qu'ils soient répétitifs. En revanche, les situations de violence physique ou verbale, par exemple lorsqu'un conflit entre élèves mène à des bousculades, sont consignées dans un carnet d'événement. L'école applique une approche de tolérance zéro à l'égard de la violence.

Mme Matte précise que les comportements liés à une désorganisation d'un élève sont également considérés comme des situations de violence et doivent être consignés. Par exemple, un élève du préscolaire ou un élève ayant des besoins particuliers qui lance des objets ou pousse un bureau peut faire l'objet d'un signalement, même si le geste n'était pas intentionnel ou dirigé vers une personne.

Elle aborde également les situations de violence à caractère sexuel. Un geste posé par un enfant envers un autre enfant peut être considéré comme une situation de violence à caractère sexuel et fait l'objet d'une intervention conformément aux mesures prévues au plan de lutte.

Concernant l'intimidation, Mme Matte précise qu'elle se distingue notamment par le caractère répétitif et persistant des comportements, souvent envers une même personne. Mme Torres demande pourquoi une situation doit être répétée pour être considérée comme de l'intimidation. Mme Matte explique que lorsqu'un élève pose un geste blessant envers un autre élève, une intervention est faite auprès de l'élève concerné et de ses parents. Si le comportement ne se reproduit pas à la suite de l'intervention, celle-ci a permis de régler la situation. À l'inverse, dans une situation d'intimidation, les comportements persistent malgré les interventions et nécessitent alors la mise en place de stratégies supplémentaires.

Mme Matte indique qu'aucune situation de violence armée n'a été rapportée cette année. Elle précise toutefois que, par exemple, le fait qu'un élève apporte un canif à l'école serait considéré comme une situation de violence armée. Ces situations demeurent très rares.

Pour l'année 2025-2026, 31 événements de violence ont été rapportés au préscolaire et 305 au primaire. 6 événements de violence à caractère sexuel ont également été rapportés, pour un total de 342 événements de violence dans l'école. Aucun événement n'a eu lieu dans le transport scolaire et toutes les situations rapportées ont été résolues. Aucune plainte n'a été formulée par les parents relativement à ces situations.

Mme Matte présente ensuite les données concernant les situations de violence envers le personnel. Elle précise qu'il s'agit rarement de gestes directement dirigés vers un adulte. Par exemple, lors d'une crise, un élève peut lancer un objet ou pousser un meuble sans viser l'enseignant, mais celui-ci peut être blessé en intervenant pour assurer la sécurité. Dans ces situations, un rapport d'accident est produit. L'école travaille également à l'élaboration d'un protocole afin d'encadrer les interventions lorsqu'un élève est en situation de crise.

Au préscolaire, 2 événements de violence envers le personnel ont été rapportés, comparativement à 39 au primaire. Parmi les événements survenus au primaire, 5 ont entraîné des lésions professionnelles, dont un ayant occasionné un arrêt de travail. Mme Matte précise que les blessures sont généralement survenues lors de l'intervention visant

à gérer la désorganisation de l'élève plutôt que par un geste directement dirigé vers l'adulte. Deux événements de violence au primaire étaient toutefois intentionnellement dirigés vers un membre du personnel.

Mme Torres demande si les élèves des dernières années du primaire sont davantage concernés par ces événements. Mme Matte précise que ce sont plutôt les plus jeunes élèves qui sont concernés, puisqu'ils sont encore en apprentissage de l'autorégulation, ce qui peut entraîner davantage de crises et de comportements impulsifs. Chez les élèves plus âgés, les situations sont davantage liées à l'intimidation.

4.3 Bilan des règles de vie à l'école 2025-2026

Mme Matte rappelle que, lors des dernières séances du Conseil d'établissement, les nouvelles règles de vie de l'école avaient été présentées. Celles-ci avaient été simplifiées et leur contenu avait été réexpliqué aux élèves afin de leur permettre de mieux les comprendre et de les appliquer au quotidien.

Un système de valorisation des comportements positifs, appelé « geste WOW », a également été mis en place. Lorsqu'un membre du personnel observe un geste ou un comportement particulièrement positif, un billet portant le nom de l'élève et son groupe est remis afin de souligner ce comportement. Le billet est ensuite déposé dans un boulier. Chaque vendredi, une chanson est présentée et quatre élèves sont tirés au sort afin de mettre en valeur les beaux gestes réalisés au cours de la semaine.

Mme Matte souligne que, progressivement, les élèves sont davantage en mesure de reconnaître les beaux gestes qu'ils posent eux-mêmes ou qu'ils observent chez leurs camarades. Ils connaissent également mieux les règles de vie de l'école. Elle considère que la mise en place de ces mesures a des effets très positifs sur le climat scolaire.

4.4 Bilan des contributions financières demandées aux parents pour les activités éducatives en 2025-2026

M. Pomerleau rappelle qu'un montant maximal de 20 $ par élève avait été autorisé en début d'année pour les contributions financières demandées aux parents pour les activités éducatives.

Mme Matte présente le bilan des contributions et des dépenses pour chacun des niveaux. Elle explique qu'en maternelle, une sortie a entraîné des dépenses de 2 040 $. Plusieurs autres activités ont également eu lieu, dont l'Hôpital des Nounours, qui a été entièrement financé par la Faculté de Médecine de l'Université Laval. Aucune contribution n'a donc été demandé aux parents.

En première année, les dépenses liées aux activités se sont élevées à 2 640 $. Une contribution de 18,72 $ par parent aurait été nécessaire pour couvrir entièrement ces dépenses. Toutefois, cette contribution n'a pas été demandée aux parents.

En troisième année, les activités ont représenté des dépenses de 1 992 $, laissant un déficit de 102 $. Mme Matte explique qu'une contribution supplémentaire d'environ 0,80 $ par élève aurait permis de couvrir ce montant, mais qu'elle a choisi d'absorber cette différence plutôt que de demander une contribution supplémentaire aux parents.

En quatrième année, les dépenses se sont élevées à 2 220 $ qui est couvert par le financement du centre de services scolaire.

En cinquième année, les dépenses ont totalisé 1 650 $ qui est couvert par le financement du centre de services scolaire.

En sixième année, les dépenses se sont élevées à 2 163 $ excluant la sortie au Village Vacances Valcartier. Mme Matte précise qu'en sixième année, la sortie au Village Vacances Valcartier, au coût de 50$ par élève, est considéré comme un projet spécial et est exclu du calcul des activités régulières. Les parents ont assumé la contribution associée à cette activité.

Mme Matte explique qu'un montant tampon est conservé afin de pouvoir absorber d'éventuels coûts supplémentaires, notamment lorsqu'une activité ou un transport coûte plus cher que prévu. Elle précise également que des demandes de subvention sont effectuées chaque année. Cette année, une subvention de 2 094 $ a été reçue.

Elle présente ensuite le portrait global du financement des activités éducatives. Un budget de 18 054 $ est octroyé par le ministère pour des activités culturelles. Ce montant permet d'attribuer 30$ par élève pour des activités ou des sorties éducatives.

Enfin, Mme Matte explique que les sommes disponibles dans certains niveaux, notamment lorsqu'une activité est gratuite ou financée autrement, peuvent être utilisées pour contribuer au financement d'autres activités scolaires. Cette façon de faire permet de rééquilibrer les dépenses entre les différents niveaux.

Les membres du conseil d'établissement n'ont pas de questions.

5. RAPPORTS

5.1 Rapport de la présidence

M. Pomerleau informe les membres que l'assemblée générale des parents aura lieu le 9 septembre 2026. Deux personnes sont en élection pour représenter les parents au Conseil d'établissement, soit Mme Marwa Attafi et M. Alain Marcoux.

Mme Matte informe les membres que la rencontre des parents des élèves de maternelle aura lieu le 31 août en soirée. M. Pomerleau demande s'il est possible de profiter de cette rencontre pour faire une tournée et promouvoir l'assemblée générale des parents. Mme Matte confirme que cela est possible.

Les rencontres de parents sont prévues selon l'horaire suivant :

Maternelle : 31 août
1re, 2e et 3e années : 9 septembre
4e, 5e et 6e années : 10 septembre

5.2 Rapport de la direction et des membres du personnel

Mme Fecteau et Mme Landry indiquent que la rentrée se déroule bien jusqu'à présent, notamment en ce qui concerne les rencontres, la préparation des classes et le ménage. Certains élèves qui bénéficient d'une entrée progressive sont également venus rencontrer le personnel aujourd'hui afin de rendre leur intégration plus prévisible et rassurante.

Mme Matte informe les membres que la secrétaire de l'école a eu un accident de voiture, ce qui retarde son retour au travail. Une personne vient actuellement apporter du soutien à l'équipe, bien qu'elle n'ait pas d'expérience dans le milieu scolaire. L'équipe s'organise donc afin d'assurer le bon fonctionnement des opérations.

Elle souligne également l'arrivée de Sedik, le nouveau technicien en service de garde, qui a récemment commencé ses fonctions et qui se démarque déjà par sa rigueur.

Concernant la cour d'école, Mme Matte indique qu'une première partie des travaux a été complétée. Une activité de plantation d'arbres est prévue le 17 septembre avec les élèves de 5e et de 6e années, en collaboration avec Canopée. La deuxième phase des travaux de la cour d'école est prévue pour l'été prochain.

M. Pomerleau demande si la fermeture de certaines classes a entraîné le transfert d'élèves vers d'autres établissements. Mme Matte précise qu'aucun élève n'a dû être transféré pour le moment. Toutefois, si de nouveaux élèves s'ajoutent en cours d'année, la capacité maximale de l'école pourrait être atteinte et certains transferts pourraient alors être nécessaires.

5.3 Rapport du représentant au comité de parents

M. Pomerleau informe les membres qu'aucune rencontre du comité de parents n'a eu lieu depuis juin. Il précise toutefois avoir déposé le document « CP en bref », qui n'avait pas pu être rendu disponible lors de la séance précédente. Il a également déposé le bilan annuel transmis à l'ensemble des parents en juin ainsi que la planification stratégique 2026-2031 du comité de parents.

Il présente les trois axes de cette planification stratégique. Le premier axe vise à favoriser la participation parentale. Les objectifs sont notamment d'augmenter la notoriété du comité de parents, d'informer la communauté des activités et réalisations du comité de parents et de reconnaître l'engagement parental.

Le deuxième axe vise à porter la voix des parents. Il s'agit notamment de faire connaître les positions du comité de parents sur des sujets pertinents, de recueillir les préoccupations des parents et de poursuivre sa participation aux différents comités du centre de services scolaire ainsi qu'à la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ).

Le troisième axe vise à soutenir les parents engagés. Le comité souhaite notamment mieux former les parents engagés, favoriser le partage d'informations et soutenir les membres du comité de parents. Cette démarche vise également à mieux outiller les conseils d'établissement par l'entremise du comité de parents et de ses membres.

5.4 Rapport de l'OPP et de la fondation

Mme Matte informe les membres que le barbecue de la rentrée aura lieu le 3 septembre. Une rencontre avec les membres de l'OPP est prévue vendredi afin de déterminer les modalités d'organisation de l'événement.

Concernant la fondation, Mme Matte indique que l'école n'a pas encore reçu de nouvelles à ce sujet.

6. AUTRES SUJETS

6.1. Questions et demandes des membres du CÉ

Mme Torres soulève une préoccupation concernant les nombreux travaux routiers en cours aux alentours de l'école et leur impact sur la circulation lors de la rentrée scolaire. Elle se questionne notamment sur la gestion des véhicules stationnés dans le secteur ainsi que sur la circulation des autobus du RTC, dont l'autobus de la ligne 93 aurait été aperçu aujourd'hui sur la rue Bar-le-Duc.

Elle souligne que les détours occasionnés par les travaux pourraient entraîner des situations où les véhicules se retrouvent bloqués derrière les autobus scolaires à l'arrêt, ce qui risque de créer de la congestion, de la frustration chez les automobilistes et potentiellement des situations dangereuses.

Mme Matte reconnaît qu'un suivi devra être effectué afin de prévenir les problèmes de circulation. Elle indique qu'elle vérifiera notamment la possibilité d'une présence policière durant la première semaine de la rentrée, communiquera avec le RTC afin de vérifier si des autobus de ville circuleront dans le secteur et fera également un suivi auprès du Centre de services scolaire.

7. FERMETURE

7.1. Date de la prochaine rencontre – 23 septembre 2026

La prochaine rencontre sera le 23 septembre 2026.

7.2. Levée de la séance

M. Pomerleau remercie les membres et la séance est levée à 20 :42.

Sébastien Pomerleau	Mélissa Matte
Président du conseil d'établissement	Directrice